



Dampheux-Lugnez

Convocation à l'Assemblée communale ordinaire

Assemblée communale ordinaire

Le mercredi 18 juin 2025 à 20 heures à la salle communale.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024, publié sur le site internet de la commune.
2. Approbation des comptes 2024 et des dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter le règlement d'impôts.
4. Discuter et voter le règlement de sécurité locale.
5. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés sous point 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Dampheux-Lugnez, le 19 mai 2025.

Conseil communal